FOOT LYON RHÔNE

DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE DE FOOTBALL
30, allée Pierre de CoubRertin - 69007 Lyon
Téléphone : 04 72 76 01 01 - Fax : 04 72 76 01 22

E-mail : district@lyon-rhone.fff.fr - Site internet : https://lyon-rhone.fff.fr

PV N°477 DU JEUDI 28 MAI 2020

CHALLENGE BML - UCH RAFLE LA MISE

LE CHAMPIONNAT DE D1 S'ÉTANT ARRÊTÉ APRÈS SEIZE JOURNÉES, LE CHAPONOIS UCH EST DONC LE VAINQUEUR DU CHALLENGE BML DES BUTEURS DE D1 POUR LA SAISON 2019-2020 AVEC SEIZE REALISATIONS…

LE CLASSEMENT 2019-2020

16 BUTS
Uch (ES Chaponost)

12 BUTS
Khabat (FC Saint-Cyr Collonges)

11 BUTS
Chouaou (JS Irigny), Hadji (O. Rillieux)

10 BUTS
Maisa (CO Saint-Fons), Tomasevic (SO Pont de Cheruy)

9 BUTS
Rigaudier (FC Saint-Cyr Collonges)

8 BUTS
Brault (AS Craponne), Fernandez (SO pont de Cheruy), Husser (Chassieu-Décines FC B), Venditelli (Stade Amplepuis)

7 BUTS
Benlarbi (FC Corbas), Bertollon (As Chandieu-Heyrieux), Hadjou (CS Neuville B), Kolly (CS Verpillière), Recorbet (Stade Amplepuis)

6 BUTS
Abdou (FC Saint-Cyr Colllonges), Chamarande (Stade Amplepuis), Comte (AS Craponne), Kermadi N (FC Grigny), Kongolo (CO Saint-Fons), Lucas (FC Grigny), Nicolas (O. Rillieux), Tadjerouni (ES Genas)

5 BUTS
Baissa (AS Craponne), Boidard (ES Genas), Di Lorenzo (AS Craponne), Karabay (SO Pont de Cheruy), Mané (JS Irigny), Rochemont (CS Neuville B), Rouquet (CS Meginand), Taiar Y (JSO Givors)

4 BUTS
Armand (ES Chaponost), Bendermel B (UF Belleville Saint-Jean B), Blachier (FC Chaponnay-Marennes B), Brunet (AS Craponne), Coletta (FC Saint-Cyr Collonges), Despierre (Stape Amplepuis), Faesson (CS Méginand), Ferrani (JS Irigny), Ferreira (AS Craponne), Fiorini (FC Chaponnay-Marennes B), Gardette (Stade Amlepuis), Garnes (FC DOMTAC B), Hamdani (FC Menival), Kaddour (UF Belleville Saint-Jean B), Manay (FC Grigny), Mousli (ES Genas), Petit (Stade Amplepuis), Taiar J (JSO Givors), Tayari (FC Menival), Toure-Inza (AS Bron GL B), Valaire (Haute-Brevenne Foot), Veysseyrre (FC Chaponnay-Marennes B), Vogel (AS Craponne), Yacoubi (O. Rillieux), Zachary (SO Pont de Cheruy)

3 BUTS
Alliouche (CS Méginand), Appalo (Chassieu-Decines FC B), Bendermel K (UF Belleville Saint-Jean B), Burdin (FC Saint-Cyr Collonges), Chenaud (Stade Amplepuis), Dumeynie (LOSC), Feneuil (FC Saint-Cyr Collonges), Ferlay N (FC Grigny), Gueugnon (As Chandieu-Heyrieux), Issa N'Zie (CS Verpillière), Jacrot (CS Méginand), Keita (Haute-Brévenne Foot), Mejri (UF Belleville Saint-Jean B), Missaoui (CO Saint-Fons), Monnel (FC Corbas), Mouellef (CS Neuville B), Papaleo (ES Genas), Polisciano (Haute-Brévenne Foot), Raffin-Pelloz (FC Corbas), Sakkouh (FC Menival), Sellier (Chassieu-Décines FC B), Venet (LOSC), Verchere (Stade Amplepuis), Vignon (Stade Amplepuis)

PRESIDENT
Tél **07 87 72 96 17**
ameyer@lyon-rhone.fff.fr

COMMUNIQUE INFORMATIONS

Pour votre information, notre personnel va reprendre progressivement son activité au District à compter du mardi 2 juin. Pour des questions évidentes d'efficacité, je vous demande de privilégier les communications par mail à notre adresse District habituelle (district@lyon-rhone.fff.fr).

A compter du 8 juin (sous réserve de confirmation) notre District ouvrira ses portes aux Clubs et à nos bénévoles. La porte principale sera fermée, et il vous faudra sonner pour que l'on puisse vous ouvrir. Les visites seront limitées pour faciliter les applications sanitaires recommandées par notre gouvernement.

Pour aider vos Clubs à s'organiser pour la saison prochaine, nous allons ouvrir dès les premiers jours de juin, l'engagement de vos équipes sur Footclubs. Pour les dernières divisions nous vous accorderons un délai jusqu'au 18 septembre, pour les autres jusqu'au 17 août.
L'ouverture des licences est prévue par la Ligue dans la première semaine de juin, votre Club sera avisé officiellement par mail.

Le calendrier de notre championnat 2020/2021 n'est pas encore connu, car nous sommes toujours dans l'attente des dates des premiers tours de Coupe de France. La FFF devrait nous donner ces informations dans la 1ère quinzaine de juin.
En tout état de cause, et comme je vous l'ai indiqué, les championnats ne démarreront pas en Seniors avant le 1er week-end d'octobre, avant le 2ème week-end d'octobre en Jeunes, et le dernier week-end d'octobre en Football d'Animation. Ceci vous permettra de vous organiser sur tout le mois de septembre 2020. (Nous répondons ainsi favorablement aux vœux des Clubs).

Avec Bernard COURRIER, Vice-Président chargé des Compétitions, nous envisageons d'organiser une réunion avec les Clubs qui sont encore qualifiés pour les Coupes de Lyon et du Rhône Seniors, Jeunes et Féminines (Coupe VIAL). Cette réunion est prévue lundi 15 juin à 19 h 00 au siège du DLR, une invitation vous sera adressée sous peu.

En ce qui concerne le Fonds de solidarité notre District a confirmé son apport de 100 000 €, nous attendons le montant accordé par la FFF pour pouvoir vous donner toutes les informations et modalités.

Comme vous pouvez le constater, notre District a tenu compte de vos idées, de vos suggestions pour que nous puissions ENSEMBLE réussir le lancement de notre nouvelle saison 2020/2021.

Nous sommes tous impatients… de reprendre notre sport favori !

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez un problème.

Bien Sportivement

Arsène MEYER
Président du DLR

COMMISSION D'APPEL

Tél **04 72 76 01 16**
appel@lyon-rhone.fff.fr

INFORMATIONS

ABSENCES A AUDITION : Un nombre de plus en plus important de dirigeants, joueurs ou corps arbitral convoqués en audition sont absents. Les justificatifs de ces absences sont soit non fournis soit peu crédibles.
Pour tout absent à audition et qui n'aura pas fourni des attestations d'indisponibilité, soit de l'employeur, soit médicales, le club se verra amendé de la somme prévue, soit 60 €.
APRES AUDITIONS : Dans un souci d'information, la Commission d'Appel pourra, suivant les cas, dans la rubrique « Décisions » du P.V. du District ou de Footclubs, informer les clubs de ses décisions.
Ces décisions ne seront pas susceptibles d'appel tant que les délibérés ne seront pas parus sous forme de notification par voie de P.V. du District ou sur Footclubs.
Pour des raisons administratives, les demandes d'appel effectuées par mail doivent être envoyées à l'adresse du District du Rhône (district@lyon-rhone.fff.fr).

AFFAIRE REGLEMENTAIRE - CONVOCATION

Appel du 15 mai 2020

DOSSIER N° AR 12

APPEL DU CLUB LATINO A. F. C. DE LYON CONTRE UNE DÉCISION DE LA COMMISSION SPORTIVE
DATE DE PUBLICATION : 14 Mai 2020 - P.V. N° 476
CLUB : LATINO A. F. C. DE LYON (581484)
MOTIF : Contestation de la décision de 1ère instance - Montée en d3 non autorisée

La Commission d'Appel Réglementaire convoque :

Le Mardi 02 Juin 2020 à 19H00 en conférence téléphonique ;
Vous recevrez les modalités de connexion par la messagerie officielle.

POUR LE CLUB LATINO A. F. C. DE LYON
M. le Président : Victor SANCHEZ ARDILA ou son représentant
Muni d'une licence ou pièce d'identité

Un membre de la Commission Sportive

Nous vous rappelons que, conformément aux dispositions de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône, des frais de dossier seront à la charge du ou des Clubs fautifs ou du District de Lyon et du Rhône si réformation complète d'une décision.

Le Président
C. NOVENT

Le Secrétaire
D. HAMON

AFFAIRE REGLEMENTAIRE - CONVOCATION

Appel du 20 mai 2020

DOSSIER N° AR 13

APPEL DU CLUB A.S. DE DARDILLY CONTRE UNE DÉCISION DE LA COMMISSION SPORTIVE
DATE DE PUBLICATION : 14 Mai 2020 - P.V. N° 476
CLUB : A.S. DE DARDILLY (523203)
MOTIF : Contestation de la décision de 1ère instance - Montée en d3 non autorisée

La Commission d'Appel Réglementaire convoque :

Le Lundi 15 Juin 2020 à 18H30 18H30 en conférence téléphonique.
Vous recevrez les modalités de connexion par la messagerie officielle.

POUR LE CLUB A.S. DE DARDILLY
Mme la Présidente : Cécile BULIN ou son représentant
Muni d'une licence ou pièce d'identité

Un membre de la Commission Sportive

Nous vous rappelons que, conformément aux dispositions de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône, des frais de dossier seront à la charge du ou des Clubs fautifs ou du District de Lyon et du Rhône si réformation complète d'une décision.

Le Président
C. NOVENT

Le Secrétaire
D. HAMON

AFFAIRE DISCIPLINAIRE - COMPLEMENT

Appel du 24 mai 2020

DOSSIER N° AD 20

APPEL DU CLUB F.C. ST CYR AU MONT D'OR ET DU COMITÉ DIRECTEUR DU DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE CONTRE UNE DÉCISION DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE
DATE DU MATCH : 08/03/2020 - MATCH N° : 21442244
CATÉGORIE : SÉNIORS - D1 - POULE A
CLUBS : F.C. ST CYR AU MONT D'OR 1 (530052) / MENIVAL F.C. 1 (541589)
MOTIF : Contestation de la décision de 1ère instance - Sanction d'un joueur

La Commission d'Appel Disciplinaire convoque :

Le Lundi 15 Juin 2020 à 19H00 18H30 en conférence téléphonique.
Vous recevrez les modalités de connexion par la messagerie officielle.

M. l'Arbitre Officiel de la rencontre : Sylvain BUTTARD
Muni d'une licence ou pièce d'identité

POUR LE CLUB F.C. ST CYR AU MONT D'OR
M. le Président : Hassane BABA ARBI ou son représentant
M. l'Educateur : Clément GUILLOT

Munis de leurs licences ou pièces d'identité

POUR LE CLUB MENIVAL F.C.
M. le Président : Djoudi BOUMAZA ou son représentant
M. l'Educateur : Khalil NECHAD
M. le Joueur N° 10 : Mohamed SAKKOUH
Munis de leurs licences ou pièces d'identité

Un membre de la Commission de Discipline

Nous vous précisons que la présente convocation vous est adressée en conformité des prescriptions du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F. notamment de l'article 3.4.2.

En application des dispositions de l'article 3.2.1 dudit Règlement Disciplinaire, vous avez l'obligation d'en informer les licenciés convoqués (ou les personnes investies de l'autorité parentale si l'intéressé est mineur).

Il vous est loisible d'être présent à cette audition, muni de votre licence F.F.F., accompagné éventuellement du conseil de votre choix. A défaut, vous pouvez vous faire représenter par la personne de votre choix, dûment mandatée, ou produire vos observations écrites.

En cas d'indisponibilité, nous vous remercions de bien vouloir prévenir, dans les meilleurs délais, le secrétariat de la Commission d'Appel (appel-rhone@lyon-rhone.fff.fr).
Pour toute personne convoquée et absente à l'audition, il devra être produit un justificatif officiel avant sanction financière (60€).

Nous vous informons également que :
Vous disposez de la faculté de citer les personnes dont vous souhaiteriez la convocation et ce, au plus tard 48 heures avant l'audition, étant entendu que le Président de la Commission se réserve le droit de refuser les demandes qui lui paraîtraient abusives.
Vous avez la possibilité, sur demande, de consulter l'ensemble du dossier au siège du District de Lyon et du Rhône.
Les éventuelles sanctions prononcées seront consultables pour les Clubs, sur Footclubs, et pour les licenciés, sur leur espace personnel « Mon compte F.F.F. » (code d'activation communiqué par courriel ou sur le volet détachable de leur licence).
En vertu de l'article 3.4.1 et 3.4.4 du Règlement Disciplinaire, l'appel formulé au nom du Comité Directeur du District de Lyon et du Rhône donne compétence à la Commission d'Appel Disciplinaire pour, le cas échéant, aggraver les sanctions infligées et/ou retenir la responsabilité disciplinaire de votre Club et de ses licenciés impliqués, même si ceux-ci n'ont pas été sanctionnés en première instance.

Nous vous rappelons que, conformément aux dispositions de l'article 3.4.6 du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F., seront imputés au club appelant dont la responsabilité est reconnue, même partiellement :
Le remboursement des frais entraînés par la convocation des personnes, officielles ou non, dont l'audition est jugée utile.
Les frais inhérents à la procédure d'appel.

Le Président
C. NOVENT

Le Secrétaire
D. HAMON

COMMISSION SPORTIVE ET DES COMPETITIONS

Tél **04 72 76 01 05**
sportive@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 25 mai 2020

Président : Bernard COURRIER.A
Membres : Alain BARBIER, Maurice MOURROZ, René TOREND, Jean-Michel JASTRZAB, Christophe MELINON, Lakhdar TOUATI.
Absents excusés : Maurice MOURROZ, René TOREND, Jean-Michel JASTRZAB, Christophe MELINON.
Contacts téléphoniques : Bernard COURRIER 06 78 73 69 47

MESSAGE TRES IMPORTANT A L' ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

Toutes les demandes, en rapport avec les classements et les Montées/Descentes, doivent être effectuées par messagerie via la *boîte mail officielle du club*.
Nous vous rappelons que tout écrit doit être nominativement signé et adressé à la *Commission Sportive et des Compétitions*.

CHAMPIONNATS : MONTEES ET DESCENTES 2019/2020

Féminines :
Confirmation de la montée du FC LYON 1 en championnat R2 F. de Ligue.

Saison 2020/2021 :
Les clubs doivent positionner leurs désidératas (alternances / concordances) lors de l'inscription de leurs équipes sur Footclubs.
Afin de préparer au mieux les poules pour la saison prochaine, **les clubs qui ne réengagent pas une équipe pour la saison 2020/2021** peuvent, dès à présent, nous le faire savoir par mail.

COMMISSION FUTSAL

Tél **04 72 76 01 07**
futsal@lyon-rhone.fff.fr

Sous réserve de modifications possibles apportées par la Ligue, et après accord à l'unanimité du Comité Directeur pour les montées et descentes, la composition des poules D1 et D2 pour la saison 2020/2021 est ainsi définie :

D1 : ALF 2 - FF Rillieux - Cotiere de l'Ain - Moulin à Vent - Montchat - Caluire - Chavanoz 2 - Futsal Vaulx 2 - Venissieux 2 - Nouvelle Generation - Jonage - Grenay

D2 : Miribel - Futsal Mont d'Or 3 - Saint Fons - Sud Azergues 2 - A L F 3 - Civrieux 2 - Ternay - Drina - Lyon 6 - Muroise - O.L. 2 - St Genis Laval - Lentilly - Team Bel Air - Revollée - FC Vaulx 2 - C C D S V - Martel Caluire 3 - Chavanoz 3 - Mornant 2 - Condrieu 2 - Oullins - Grenay2 - Grigny
En cas d'accessions supplémentaires : 1) Vaugneray 2) Chandieu/Heyrieux

D3 : 3 poules de 9, 10 ou 11 équipes selon inscriptions